

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

RAPPORT DE SITUATION ANNUEL 2005

CÔTÉ « + »

La politique sur les enfants séparés

En réponse à une recommandation du Conseil canadien pour les réfugiés, Citoyenneté et Immigration Canada a émis de nouvelles directives pour demander aux agents de visa d'accélérer la réunification familiale des enfants séparés se trouvant en situation de risque, lorsque les parents sont reconnus réfugiés au Canada. La nouvelle politique a ses limites : les enfants séparés jugés ne pas être « en situation de risque » peuvent encore attendre inutilement pendant de longues périodes avant d'être réunis avec leurs parents et il n'y a aucun mécanisme qui permettrait aux parents ou à d'autres acteurs d'invoquer la politique. CIC a accepté d'envisager l'élaboration d'un tel mécanisme.

Parrainages de conjoints au Canada

En février 2005, le gouvernement a modifié les règles afin de permettre aux époux et aux conjoints de fait qui sont au Canada sans statut temporaire de demander la réunification ici même. Ceci évite la séparation des familles produite lorsqu'un conjoint doit quitter le Canada afin de demander la réunification avec des membres de sa famille qui sont au Canada. Cependant, ce type de séparation familiale continue de se produire parce que les conjoints peuvent toujours être déportés alors qu'ils sont en train d'attendre le traitement de leur demande de réunification familiale.

Directives sur les personnes vulnérables

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié s'est engagée à élaborer et à adopter des directives sur les personnes vulnérables qui comparaissent devant la Commission. Il s'agit là d'une réponse aux demandes formulées depuis 1993 par les centres d'appui aux survivants de la torture et par le CCR d'adopter de directives pour les survivants de la torture.

Parents et grands-parents

En avril 2005, le Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a triplé à 18 000 la cible pour les parents et grands-parents qui veulent immigrer au Canada, pour répondre au *backlog* de cette catégorie qui s'accumule à un rythme rapide. Cependant, à la fin septembre 2005, presque 115 000 parents et grands-parents attendaient dans le *backlog*, ce qui signifie une attente de 5 ans, même avec 18 000 places par an.

Accord Canada-Ontario sur l'immigration

Les gouvernements fédéral et de l'Ontario ont négocié un accord qui, une fois signé, donnera à l'Ontario une voix dans les décisions sur les priorités des politiques et des programmes en matière de services d'intégration dans cette province, ce qui devrait permettre d'assurer une meilleure capacité de répondre aux besoins et aux réalités des nouveaux arrivants.

Cours de langue de niveau avancé

Reconnaissant le besoin d'une formation linguistique plus avancée et mieux adaptée pour les immigrants qui se préparent au marché du travail, le gouvernement fédéral a fourni un financement additionnel pour les Cours de langue de niveau avancé.

Reconnaissance du besoin d'investir plus dans les services d'établissement

Le gouvernement fédéral a reconnu la nécessité d'augmenter le financement des services d'établissement et demandera en décembre au Parlement d'allouer des fonds additionnels. Cependant, on ne sait pas si ces fonds seront votés avant la dissolution du Parlement.

Cas d'asile religieux

Le gouvernement fédéral a résolu la situation de certaines familles qui avaient cherché refuge dans des églises afin d'éviter d'être déportées vers la persécution, en accordant l'approbation en principe de leur demande de rester au Canada.

CÔTÉ « - »

Tiers pays sûr	Le 29 décembre 2004, le Canada a mis en vigueur l'Accord sur les tiers pays sûrs conclu avec les États-Unis, fermant ainsi la frontière terrestre à la plupart des demandeurs d'asile qui cherchent la protection au Canada. En conséquence, des réfugiés se sont trouvés sans protection à cause des failles dans le système des É.-U. À la recherche d'un havre de sécurité, certains ont pris le risque de traverser la frontière de façon irrégulière.
Baisse de demandes d'asile	En partie en conséquence de l'Accord sur les tiers pays sûrs et d'autres mesures d'interception, beaucoup moins de demandeurs d'asile ont pu demander la protection du Canada. Les chiffres à la fin de 2005 risquent d'être au plus bas depuis 20 ans.
Certificats de sécurité	En novembre 2005, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a critiqué l'utilisation par le Canada des certificats de sécurité. Le Comité a souligné les violations des droits suivantes en lien avec les certificats : la détention à long terme sans inculpation, l'absence d'informations adéquates concernant les motifs de détention, le contrôle judiciaire limité et la détention obligatoire pour ceux qui n'ont pas la résidence permanente.
Retour vers la torture	En mai 2005, le Comité des Nations unies contre la torture a critiqué le Canada pour son non-respect de l'interdiction absolue du retour vers la torture, stipulée à l'article 3 de la Convention contre la torture. Le Comité a sommé le Canada de s'engager « sans condition à respecter le caractère absolu de l'article 3 en toutes circonstances » et de l'intégrer pleinement dans la loi.
L'appel des réfugiés	Le gouvernement canadien a persisté à ne pas mettre en œuvre le droit d'appel des réfugiés, qui est pourtant une composante intégrante de la loi adoptée par le Parlement. Le Comité des Nations unies contre la torture a demandé au Canada en mai 2005 de « soumettre à un examen juridictionnel au fond, plutôt qu'à un simple examen de leur caractère raisonnable, les décisions de renvoi d'une personne lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire que celle-ci risque d'être soumise à la torture. »
Longs délais de traitement des réfugiés parrainés par le secteur privé	Le traitement des demandes de réfugiés parrainés par le secteur privé demeurait extrêmement long, 50% des cas prenant plus de 21 mois pour la période d'octobre 2004 à septembre 2005 (plus de 29 mois en Afrique/Moyen Orient, la région la plus lente). En même temps, le gouvernement n'a même pas atteint la limite inférieure de la cible pour 2004, en permettant à seulement 3 115 réfugiés parrainés par le secteur privé de venir au Canada, même s'il y avait plus de 13 000 demandes en attente dans le <i>backlog</i> à la fin de l'année.
Longs délais dans la réunification des familles des réfugiés	Les membres de la famille des réfugiés ont continué de faire face à de pénibles délais d'attente avant de pouvoir venir au Canada. 50% des membres des familles ont attendu plus de 12 mois uniquement pour le traitement de leur dossier par le bureau de visa. La situation dans plusieurs pays africains est particulièrement difficile : 50% des familles en République démocratique du Congo attendent plus de 29 mois. Bien que le gouvernement ait augmenté la cible en 2005 pour les personnes à la charge des réfugiés, la limite supérieure de la fourchette demeure en-dessous du nombre de membres de la famille en attente à la fin de 2004.
Détention des demandeurs d'asile	À la fin de sa visite au Canada en juin 2005, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a soulevé une série de préoccupations relatives à la détention des demandeurs d'asile, incluant les exigences irréalistes de documents d'identité imposées parfois aux réfugiés.
Les personnes sans statut	Bien que le ministre Volpe ait identifié les travailleurs sans statut comme une priorité en février, la situation non résolue des sans statut au Canada demeure un problème aigu et grandissant. Le Ministre a répondu à la recommandation spécifique du CCR d'octroyer la résidence permanente aux ressortissants des pays sous moratoire en prétendant que les mesures actuelles sont suffisantes, malgré le fait que ces mesures n'ont pas permis la régularisation de nombreuses de ces personnes, dont plusieurs sont au Canada depuis plus de 10 ans.
Les victimes de la traite	En mai 2005, le ministre de la Justice a déposé un projet de loi visant à interdire explicitement la traite des personnes, mais aucune mesure de protection des victimes de la traite n'a été introduite. Elles risquent d'être détenues et déportées sans aucune considération des violations des droits vécues.
Déportations vers la Somalie	Malgré la recommandation du HCR et les appels du CCR, le gouvernement canadien a décidé de maintenir les déportations vers la Somalie.
La racialisation de la pauvreté	Si les données de Statistiques Canada montrent une augmentation de la pauvreté chez certains immigrants au Canada, la réponse du gouvernement n'a pas été suffisamment claire et concluante pour relever les défis que représente la pauvreté racialisée.

Références pour le Rapport de situation annuel du CCR 2005

Acronymes

CCR = Conseil canadien pour les réfugiés

CIC = Citoyenneté et Immigration Canada

HCR = Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

La politique sur les enfants séparés

Pour une description du problème, voir le CCR, *Impact de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés sur les enfants*, novembre 2004, <http://www.web.ca/ccr/childrenfr.pdf>, particulièrement à la page 17.

CIC a informé le CCR, en janvier 2005, que des directives temporaires avaient été transmises aux bureaux des visas à l'étranger, en attendant l'inclusion officielle d'une section à ce sujet dans le manuel d'immigration (PP4 – Traitement des demandes du statut de résident permanent présentées au Canada par des personnes protégées). Ces directives étaient intitulées: « Les enfants mineurs des personnes protégées en danger ». À la fin d'octobre 2005, ces mesures n'avaient toujours pas été incluses dans le manuel PP4, disponible à <http://www.cic.gc.ca/manuals-guides/francais/pp/pp04f.pdf>.

Parrainages de conjoints au Canada

Voir le Communiqué de CIC, *Bonne nouvelle pour les époux et les conjoints de fait*, 18 février 2005, <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/05/0504-f.html>.

Directives sur les personnes vulnérables

Le CCR a adopté des résolutions en juin 1994 (Rés. 33) et en décembre 1999 (Rés. 11) demandant des lignes directrices concernant les survivants de torture, disponibles à <http://www.web.ca/ccr/docfranc.htm>.

À propos de l'engagement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, se référer à la Présentation, lors de la consultation du printemps du CCR, de Jean-Guy Fleury, président, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 28 mai 2004, http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/media/discours/2004/ccr_f.htm: « Enfin, je sais que la question des Directives sur les victimes de torture et/ou les demandeurs d'asile vulnérables est en suspens depuis plusieurs années. À vrai dire, nous n'avons pas été en mesure de nous atteler plus tôt à cette tâche en raison d'autres engagements. J'ai indiqué au vice-président de la Section de la protection des réfugiés et à l'avocate générale que j'aimerais que ces directives soient données d'ici la fin de l'exercice, c'est-à-dire, d'ici au 31 mars 2005. » À la fin d'octobre 2005, la consultation externe sur l'ébauche des directives n'avait toujours pas été menée.

Parents et grands-parents

Voir le Communiqué de CIC, *Le ministre de la citoyenneté et de l'immigration, Joe Volpe, annonce que le nombre de parents et de grands-parents qui immigrent au Canada triplera en 2005*, 18 avril 2005, <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/05/0511-f.html>.

Au sujet de l'arriéré dans le traitement des demandes des parents et des grands-parents, voir le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, témoignages numéro 71, 6 octobre 2005, disponibles à <http://www.parl.gc.ca>. Voir également CIC, *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005*, partie 3, résultat stratégique 1, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/CI-CI/CI-CId45_f.asp.

Accord Canada-Ontario sur l'immigration

Voir CIC, *Rapport annuel au parlement sur l'immigration 2005*, section 5, Intégration des nouveaux arrivant, <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/rapport-annuel2005/index.html>.

Cours de langue de niveau avancé

Voir CIC, *Rapport annuel au parlement sur l'immigration 2005*, section 5, Intégration des nouveaux arrivant, <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/rapport-annuel2005/index.html>.

Voir également le Communiqué de CIC, *L'investissement dans les cours de langue de niveau avancé porte ses fruits*, 25 avril 2005, <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/05/0514-f.html>.

Reconnaissance du besoin d'investir plus dans les services d'établissement

Voir le Ministère des finances du Canada, *Le budget en bref 2005*, février 2005, <http://www.fin.gc.ca/budget05/brief/brief.htm>: «Un montant de 398 millions de dollars sur cinq ans viendra améliorer les programmes d'établissement et d'intégration des immigrants, de même que les services à la clientèle.»

Cas d'asile religieux

Globe and Mail, *Deportation orders stayed in two sanctuary cases*, Ingrid Peritz, 15 décembre, 2004; Montreal Gazette, *Refugees' prayers answered: Granted permanent Canadian residency. After living in church basement for 13 months, Palestinians finally have country to call home*, Allison Hanes, 28 février, 2005 (disponibles en anglais).

Tiers pays sûr

Voir le communiqué du CCR, *Les portes se ferment pour les réfugiés : les premiers six mois de l'accord du tiers pays sûr*, 4 août 2005, <http://www.web.ca/ccr/commAccordtierspayaout05.html>, et CCR, *Closing the Front Door on Refugees: Report on Safe Third Country Agreement*, août 2005, <http://www.web.ca/ccr/closingdoor.pdf> (disponible en anglais).

Baisse dramatique de demandes d'asile

Voir CIC, *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005*, partie 3, résultat stratégique 2, point 3, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/CI-CI/CI-CId45_f.asp.

Certificats de sécurité

Observations finales du Comité des droits de l'homme: Canada, CCPR/C/CAN/CO/5, 2 novembre 2005, par.14, [http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/7616e3478238be01c12570ae00397f5d?Opendocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/7616e3478238be01c12570ae00397f5d?Opendocument) (disponible en anglais).

Voir aussi le CCR, *L'examen de la loi antiterroriste, Mémoire adressé au Sous-comité de la sécurité publique et nationale du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile*, 8 septembre 2005, <http://www.web.ca/ccr/LoiATcommentaires.pdf>.

Voir également le CCR, *Refugees and non-citizens in Canada: Key concerns regarding Canada's compliance with the Covenant on Civil and Political Rights (CCPR)*, soumis au Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 16 septembre 2005, <http://www.web.ca/ccr/CCPR2005.pdf> (disponible en anglais).

Retour vers la torture

Conclusions et recommandations du Comité contre la torture: Canada, CAT/C/CR/34/CAN, 7 juillet 2005, par. 4 (a) et 5 (a), [http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/88ba25696b7b0c01c125703d00496c8a?Opendocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/88ba25696b7b0c01c125703d00496c8a?Opendocument).

Voir aussi les Observations finales du Comité des droits de l'homme: Canada, CCPR/C/CAN/CO/5, 2 novembre 2005, par. 15, [http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/7616e3478238be01c12570ae00397f5d?Opendocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/7616e3478238be01c12570ae00397f5d?Opendocument) (disponible en anglais).

Voir également le CCR, *Comments on Canada's compliance with Convention Against Torture, article 3*, 28 avril 2005, <http://www.web.ca/ccr/catcompliance.html> (disponible en anglais).

Se référer aussi au CCR, *Refugees and non-citizens in Canada: Key concerns regarding Canada's compliance with the Covenant on Civil and Political Rights (CCPR)*, soumis au Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 16 septembre 2005, <http://www.web.ca/ccr/CCPR2005.pdf> (disponible en anglais).

L'appel des réfugiés

Voir le CCR, *L'appel des réfugiés: mais est-ce que personne n'écoute?*, 31 mars 2005, <http://www.web.ca/ccr/appelmars05.pdf>.

Voir également le Communiqué du CCR et d'Amnistie internationale Canada, *Les organismes des droits humains rappellent au gouvernement les promesses non tenues à l'égard de l'appel des réfugiés*, 14 octobre 2005, <http://www.web.ca/ccr/commappeloct05.html>.

Conclusions et recommandations du Comité contre la torture : Canada, CAT/C/CR/34/CAN, 7 juillet 2005, par. 5 (c), [http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/88ba25696b7b0c01c125703d00496c8a?Opendocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/88ba25696b7b0c01c125703d00496c8a?Opendocument).

Pour avoir le point de vue de CIC, consulter: <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/sar-menu.html> (document d'information, fiche de renseignements et foire aux questions).

Longs délais de traitement des demandes des réfugiés parrainés par le secteur privé

Voir le CCR, *Y a-t-il un moyen plus rapide? Parrainage privé de réfugiés: Retards de traitement des demandes à l'étranger*, octobre 2004, <http://www.web.ca/ccr/nofasterwayFR.pdf>.

Voir le Communiqué du CCR, *Le CCR condamne le faible nombre d'admissions de réfugiés parrainés par le secteur privé*, 3 février 2005, <http://www.web.ca/ccr/parrainagesfev05.html>.

Pour connaître les délais de traitement des demandes des réfugiés parrainés par le secteur privé, consulter: <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/delais-int/11-ref-prive.html>.

À propos des niveaux prévus et du nombre de demandes à traiter (au 31 décembre 2004), se référer à CIC, *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005*, partie 3, résultat stratégique 2, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/CI-CI/CI-CId45_f.asp et CIC, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2005*, <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/rapport-annuel2005/index.html>.

Longs délais dans la réunification des familles des réfugiés

Voir le CCR, *Plus qu'un cauchemar: Les retards dans la réunification des familles de réfugiés*, novembre 2004, <http://www.web.ca/ccr/cauchemar.pdf>.

Pour connaître les délais de traitement des demandes des personnes à charge des réfugiés, consulter: <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/delais-int/12-ref-charge.html>

À propos des niveaux prévus et du nombre de demandes à traiter (au 31 décembre 2004), se référer à CIC, *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005*, partie 3, résultat stratégique 2, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/CI-CI/CI-CId45_f.asp et CIC, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2005*, <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/rapport-annuel2005/index.html>

Détention des demandeurs d'asile

Voir le CCR, *Submission on the occasion of the visit to Canada of the UN Working Group on Arbitrary Detention*, 8 juin 2005, <http://www.web.ca/ccr/WGAD.HTM> (disponible en anglais).

Le rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire concernant sa visite au Canada est espéré sous peu. Au terme de cette visite, le 15 juin 2005, une déclaration à la presse a été faite par Mme Leila Zerrougui, présidente du Groupe de travail sur la détention arbitraire, Mme Villagra de Biedermann et Mr. Mohammad Hashemi, membres du Groupe de travail. Voici quelques-uns de leurs commentaires: « Nous sommes bien sûr conscients que certains étrangers détruisent ou cachent intentionnellement leurs documents d'identité. Cependant, il semblerait que les agents d'immigration ont souvent des exigences irréalistes, qu'ils s'agissent du nombre de documents d'identité demandé de leur qualité ou des critères d'authentification. » et « La Section de l'immigration a tendance à garder les demandeurs d'asile en détention en invoquant le fait que le demandeur de l'asile a déclaré qu'il craint la persécution s'il est déporté dans son pays. le Groupe de travail est préoccupé de constater que cette logique mène, en pratique, à la détention de personnes qui ont demandé le statut de réfugié. » [traduction non officielle]

Les personnes sans statut

Pour connaître les priorités du Ministre Volpe, se référer aux *Notes pour une allocution de l'honorable Joe Volpe, ministre de la citoyenneté et de l'immigration lors d'une réunion du comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration*, 24 février 2005, <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/discours-volpe/budget2005.html>

Au sujet de la situation des ressortissants de pays visés par un moratoire, voir le CCR, *Des vies en suspens: Les ressortissants de pays visés par un moratoire vivent dans un vide juridique*, juillet 2005, <http://www.web.ca/~ccr/viesensuspens.pdf>.

Voir aussi le CCR, *Refugees and non-citizens in Canada: Key concerns regarding Canada's compliance with the Covenant on Civil and Political Rights (CCPR)*, soumis au Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 16 septembre 2005, <http://www.web.ca/ccr/CCPR2005.pdf> (disponible en anglais).

Les victimes de la traite

À propos du dépôt de modifications au Code Criminel, consulter le Communiqué du Ministère de la Justice du Canada, *Le ministre de la justice dépose un projet de loi sur la traite des personnes*, 12 mai 2005, http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/2005/doc_31482.html.

Concernant le besoin de mécanismes de protection, se référer au CCR, *Document d'information : le Canada doit donner la protection aux personnes victimes de la traite*, 25 novembre 2004, <http://www.web.ca/ccr/traitedoc.html>. Pour de plus amples renseignements, consulter: www.trafficking.ca.

Déportations vers la Somalie

Voir *UNHCR Advisory on the Return of Somali Nationals to Somalia*, novembre 2005, qui complète la position de l'HCR adoptée en janvier 2004 sur le retour en Somalie. Disponible (en anglais) sur les pages «Refworld Legal Information» de l'HCR (<http://www.unhcr.org/refworld/legal.htm>), sous la rubrique «RefPol/ Country-or situation-specific guidelines or positions.» Le lien direct est le suivant: <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/opendoc.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=437082c04>

Pour connaître la position de l'HCR, en janvier 2004, sur la Somalie, consulter: <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/opendoc.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=4020dc864> (disponible en anglais).

Le CCR demande un sursis aux renvois vers la Somalie, voir Résolution 16, mai 2004, disponible à: <http://www.web.ca/ccr/resmai04.htm>. En avril 2005, le CCR a été informé que, suite à une révision, Anne McLellan, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, avait décidé de ne pas imposer un sursis temporaire aux renvois vers la Somalie.

La racialisation de la pauvreté

Voir l'Institut de recherche en politiques publiques, *Tapping Immigrants' Skills: New Directions for Canadian Immigration Policy in the Knowledge Economy*, Jeffrey G. Reitz, février 2005, <http://www.irpp.org/choices/archive/vol11no1.pdf> (disponible en anglais).

Voir également l'Institut de recherche en politiques publiques, *The Discounting of Immigrants' Skills in Canada: Evidence and Policy Recommendations*, Naomi Alboim, Ross Finnie et Ronald Meng, février 2005, <http://www.irpp.org/choices/archive/vol11no2.pdf> (disponible en anglais).

Conseil canadien pour les réfugiés

6839 Drolet #302, Montréal, QC, H2S 2T1
Téléphone: 514-277-7223, Télécopieur: 514-277-1447,
courriel: ccr@web.ca, site Internet: www.web.ca/ccr/

novembre 2005